



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Direction de la citoyenneté
et de la légalité***

Arrêté préfectoral DCL/BRGEA n° 2026 - 9 en date du 09 JAN. 2026 fixant le nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir pour les élections municipales de 2026

Le préfet des Hauts-de-Seine

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-2 ;

Vu le décret en date du 31 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Alexandre Brugère en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 sur les chiffres de la population municipales authentifiant la population pour l'année 2026 sur la base des chiffres de l'Insee ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 de convocation des électeurs pour les élections municipales et communautaires de 2026 ;

Considérant qu'il convient de fixer, dans chaque commune, le nombre de sièges de conseillers municipaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En vu des municipales de 2026, le nombre de sièges de conseillers municipaux commune par commune est réparti comme suit :

Commune :	Population municipale au 01/01/2026	Nombre de conseillers municipaux
ANTONY	64 263	49
ASNIERES	93 941	53
BAGNEUX	44 572	43
BOIS COLOMBES	28 909	35
BOULOGNE BILLANCOURT	119 019	55
BOURG LA REINE	21 019	35
CHATENAY MALABRY	35 825	39
CHATILLON	36 705	39
CHAVILLE	20 594	35
CLAMART	58 576	45

CLICHY	64 410	49
COLOMBES	91 053	53
COURBEVOIE	82 902	53
FONTENAY AUX ROSES	24 070	35
GARCHES	17 743	33
GENNEVILLIERS	50 979	45
ISSY LES MOULINEAUX	67 669	49
LA GARENNE COLOMBES	30 197	39
LE PLESSIS ROBINSON	28 848	35
LEVALLOIS PERRET	68 092	49
MALAKOFF	30 557	39
MARNES LA COQUETTE	1 752	19
MEUDON	46 334	43
MONTROUGE	46 324	43
NANTERRE	97 783	53
NEUILLY	59 538	45
PUTEAUX	44 002	43
RUEIL MALMAISON	82 874	53
SAINT CLOUD	29 855	35
SCEAUX	20 884	35
SEVRES	22 303	35
SURESNES	48 956	43
VANVES	28 622	35
VAUCRESSON	8 432	29
VILLE D'AVRAY	11 089	33
VILLENEUVE LA GARENNE	26 021	35
TOTAL	1 654 712	

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,


Le Secrétaire Général

Pascal GAUCI